

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207-347-396
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Commune de Soumagne
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Conseil Communal	10
Collège Communal	53
Réunion Conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale	1
Commission du bourgmestre, des affaires générales, de la sécurité, des affaires sociales et du logement	1
Commission de l'enseignement, de l'état civil et de la population	1
Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux et de la mobilité	2
Commission de la culture, de la jeunesse, des sports et des nouvelles technologies	1
Commission du budget, des finances, du développement économique et de l'emploi	3

Membres du Conseil

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹	Total de la rémunération et des avantages ²	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions ³	Liste des mandats dérivés liés à la fonction	
BOURGMESTRE	HOUET BENJAMIN	78.679,68 €	82.165,85 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	96,97%	COLLEGE DE POLICE	
ECHEVIN	BRAGARD PETER	47.207,83 €	50.821,07 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	82,35%	COMMISSAIRE CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)	
ECHEVIN	HAESEVOETS JEAN-MICHEL	47.207,83 €	47.892,64 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	98,51%		
ECHEVINE	DELMAL-AHN VERONIQUE	47.207,83 €	47.207,83 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	72,31%		
ECHEVIN	TRILLET YVES	47.207,83 €	49.089,78 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	84,85%	PRESID. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA) ADMIN. CENTRE CULTUREL	
ECHEVINE	GODFIRNON ANNE-CHRISTINE	47.207,83 €	47.207,83 €	TRAITEMENT + ALLOCATION FIN D'ANNEE + PECULE DE VACANCES	92,54%		
PRESIDENTE DU CPAS	THOMASSIN BEMELMANS MARIELLE	CPAS				93,94%	
CONSEILLER	CHARLIER DIDIER	800,08 €	800,08 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	100,00%	JUSQU'AU 24/09/2023	
CONSEILLER	DELCHÉF ALAIN	1.200,12 €	1.200,12 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	70,59%	CONSEIL DE POLICE ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA) ADMINISTRAT. PAYS DE HERVE FUTUR ASBL ADMINISTRAT. INTRADEL	
CONSEILLER	DESMIT ALAIN	1.000,10 €	1.000,10 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	83,33%		

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹	Total de la rémunération et des avantages ²	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions ³	Liste des mandats dérivés liés à la fonction
CONSEILLERE	FUENTE ALEXANDRA	1.900,19 €	1.900,19 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	100,00%	CONSEIL DE POLICE ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLERE	HEMROULLE MANON	1.500,15 €	1.500,15 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	83,33%	CONSEIL DE POLICE
CONSEILLERE	IAFRATE MARIE-DOMINIQUE	1.200,12 €	1.200,12 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	92,31%	
CONSEILLER	KERIS JEAN-MARIE	1.700,17 €	1.700,17 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	94,44%	
CONSEILLER	KLARZYNSKI FRANCOIS	1.300,13 €	1.300,13 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	81,25%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLER	LEBEAU DAVID	1.500,15 €	1.500,15 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	100,00%	CONSEIL DE POLICE
CONSEILLER	LEDUC LEONARD	1.100,11 €	1.100,11 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	57,89%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLERE	MARTIN ANNE-CATHERINE	1.200,12 €	1.200,12 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	85,71%	CONSEIL DE POLICE ADMINISTRAT. FOYER DE LA REGION DE FLERON
CONSEILLER	MIXHEL BENOIT	1.200,12 €	1.200,12 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	63,16%	CONSEIL DE POLICE
CONSEILLER	MORDANT MICHEL	1.700,17 €	1.700,17 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	89,47%	
CONSEILLERE	NATALELLO VANESSA	1.300,13 €	1.300,13 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	81,25%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA) ADMINISTRAT. FOYER DE LA REGION DE FLERON
CONSEILLER	NOEL JONATHAN	500,05 €	500,05 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	71,43%	A PARTIR DU 25/09/2023

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹	Total de la rémunération et des avantages ²	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions ³	Liste des mandats dérivés liés à la fonction
CONSEILLERE	PLOUMEN JOSIANE	1.300,13 €	1.300,13 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	86,67%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLER	RODEYNS ALBERT	1.400,14 €	1.400,14 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	93,33%	COMMISSAIRE CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLER	TODE VINCENZO	1.400,14 €	1.400,14 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	93,33%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)
CONSEILLERE	VASAPOLLI SARA	200,02 €	200,02 €	JETON PRESENCE (REUNIONS CONSEIL COMM. ET COMMISSIONS)	16,67%	ADMINISTRAT. CENTRE SPORTIF LOCAL (RCA)

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

¹ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

³ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.